

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 Septembre 2019

L'An deux mille Dix-neuf, le 13 Septembre 2019 à 18h30 min, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Bernard BROCHOT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames DEFRUIT Claudie, DUFLOT Elisabeth, HENAUX Catherine, LEGRAND Isabelle, MARCHAL Anne-Marie, RENAUD Sylvie,

Messieurs BAILLET Ludovic, ESTIENNE Jacky, GRIMAL Dominique, MERCIECA Jean-Michel, SELLES David, DUCROCQ Yves, BOCQUET Philippe, LEDUC Grégory.

Etaient excusés : Mrs RONDOT Serge qui a donné pouvoir à M.BROCHOT Bernard, RAYEZ Séverine qui a donné pouvoir à Madame HENAUX Catherine, CAUVET Matthieu qui a donné pouvoir à Monsieur MERCIECA Jean-Michel.

Etaient absents : LEBOISNE Jean-Michel.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Remboursement de la facture du CPEF pour le spectacle de Pâques et l'achat de chocolats.

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Mr SELLES David comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

1. Approbation du PV du 02/07/2019 :

Remarque quant au PV du 02/07/2019 : Monsieur Estienne a été noté absent sur la feuille d'émargement, alors qu'il était présent à la réunion de conseil.

Adopté à l'unanimité

2. Convention technique avec le Conseil Départemental :

Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal l'acceptation et la signature d'une convention technique auprès du Conseil Département pour les aménagements de traverse de la commune sur les RD1 et RD71 (station service du supermarché). Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mercieca qui donne information et lecture des 7 articles de la convention.

Ces travaux comprennent :

- ✓ Pose de pierre d'enrochement pour condamnation de l'accès à la station-service en direct sur le giratoire.
- ✓ Création de surbaissés de part et d'autre du passage piétons avec repose de bordures T2 sans modification des caniveaux.
- ✓ Réfection des trottoirs en enrobés rouge.
- ✓ Pose de bandes podotactiles et bornes pour mise en conformité à la réglementation PMR.
- ✓ Carrefour RD1 et RD71 : dépose et repose des bordures T2 sans modifications des caniveaux.
- ✓ Réfection des trottoirs en enrobés.

Adopté à l'unanimité

3. Remboursement de la facture du CPEF pour le spectacle de Pâques et l'achat de chocolat :

N'ayant pu réunir la commission pour l'attribution de subventions, M. le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de pouvoir reporter le vote de la délibération de subventions complémentaires au prochain conseil municipal.

M. le Maire donne la parole à Mme Legrand qui demande aux conseillers municipaux, l'autorisation de régler une facture de 716 euros 62 centimes au CPEF pour le spectacle et les chocolats de Pâques 2019, offerts aux enfants scolarisés à l'école de Fouilloy.

Cette action est cofinancée par la municipalité et le CPEF.

Adopté à l'unanimité

4. Don à une association :

M. le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin d'octroyer un don de 150 € à l'association philatélique de Corbie qui a assuré une exposition de cartes postales du vieux Fouilloy lors de la fête communale le dimanche 8 septembre de 10h à 17h.

Adopté à l'unanimité

5. Approbation du Rapport annuel sur la Qualité et le Service de l'eau potable 2018 (RPQS) :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service. M. le Maire précise que sur la commune de Fouilloy il y a 780 abonnés (au 31/12/2018) et qu'il y a eu 18 contrôles et prélèvements durant l'année effectués l'ARS (agence régionale de santé) et c'est la société Suez qui détient le contrat pour le service de l'eau.

Après présentation, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2018.

Adopté à l'unanimité

6. Autorisation d'encaisser des chèques :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser un chèque d'un montant de 49.98 € correspondant à un trop versé d'assurance pour le tracteur qui a été résiliée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser un chèque d'un montant de 1512.96 € correspondant à un remboursement suite à la détérioration de toiture de l'école et des petits garages après la tempête du mois de Mars.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser un chèque d'un montant de 118.45 € correspondant à un trop versé de chez GAMM VERT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser un chèque d'un montant de 860.10 € correspondant à un remboursement suite à l'accident de voiture d'un des employés communaux. La facture était de 1200 euros mais avec une franchise de 215 euros.

Adopté à l'unanimité

7. Demande de subvention à la FDE 80 pour l'embellissement d'un poste de transformation :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'embellissement du poste de transformation a été un réel succès et souhaite renouveler l'expérience.

Pour mémoire, le coût de la réalisation, situé rue H. Noiret, face au cimetière se décompose comme suit:

Peinture : 2 345€

Subvention FDE 80 : 1 985 €

Reste à charge : 360 €

Cette année, la FDE (Fédération Départementale d'Electricité) subventionne de nouveau l'embellissement d'un poste et Monsieur Bocquet en accord avec Monsieur le Maire, propose de faire celui situé rue du 8 mai.

Le thème envisagé serait une campagne fleurie, les rues du lotissement du Marché ayant pour nom: Rue des Roses, Rue des Glycines, Rue des Lilas et Rue des Bleuets.

Adopté à l'unanimité

8. Demande de subvention au titre des amendes de police :

La commune sollicite l'aide de l'Etat au titre des amendes de police pour financer les travaux en lien avec l'« aménagement des espaces publics ».

Cette demande de subvention d'un montant de 30% du montant estimé sera prise en compte sous réserve de validation du dossier technique par le service départemental de la sécurité routière.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention

Adopté à l'unanimité

9. Demande de subvention au titre des amendes de police :

La commune sollicite l'aide du département au titre de la politique territoriale 2017-2020 pour la réalisation des travaux « aménagement des espaces publics ».

Cette subvention représente 25% du montant estimé des travaux proposés par le cabinet Tesson.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'autoriser cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

10. Questions diverses :

Après l'intervention de M. Pierson, demeurant Rue Paul Domisse qui évoque un gros souci dû à la vitesse dans cette rue, une pétition a été signée avec une trentaine de personnes et envoyés à M. le Maire. M. Mercieca indique qu'il y a eu des propositions pour faire ralentir les voitures dans cette rue mais c'est une route départementale et il faut l'accord du département pour tous travaux (carrefour surélevé au niveau du passage piéton ou une écluse mais vu la configuration de la rue c'est impossible). M. le maire va prendre un arrêté pour diminuer la vitesse dans cette rue et dans la rue Gambetta et essayer de faire intervenir les gendarmes pour effectuer des contrôles.

Le projet Tesson est un projet à concrétiser sur le long terme, il a un gros coup financier pour la Commune. Un fil rouge apparaît dans ce projet et Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il espère que ce fil conducteur sera reporté dans les prochains mandats.

Le projet d'un lotissement est également évoqué mais Monsieur le Maire précise que tant que le PLUI n'est pas adopté il faut se référer au POS.

M. le maire nous indique que la mairie de Villers-Bretonneux voudrait utiliser le terrain de foot de la commune de Fouilloy qui ne sert plus. Une convention sera mise en place. Ce terrain pourrait être utilisé pour l'entraînement de jeunes joueurs (à partir de 5 ans). M. Ducrocq demande pourquoi la commune de Villers n'utilise pas ou n'installe pas un nouveau terrain sur leur commune. Concernant les vestiaires, Monsieur Estienne, s'indigne que les associations de Fouilloy ne puissent les utiliser alors qu'elles pourront l'être par les footballeurs de Villers-Bretonneux. Monsieur le Maire précise que seul le vestiaire en bon état sera utilisé et qu'une fois les travaux de mise en conformité électrique et de rénovation effectués, les autres vestiaires seront mis à la disposition des associations.

Monsieur Ducrocq précise que certains habitants aux entrées de Fouilloy n'entretiennent pas beaucoup les extérieurs de leurs habitations.

Une dernière remarque : La vente de deux terrains aux Marronniers est en cours leur vente pourrait financer en partie les travaux d'embellissements et de voirie du lotissement des marronniers.

La séance est levée à 20h00.

